

Les métiers du marché de l'art



© Sergey Nivens / Fotolia

Le marché de l'art regroupe des professions qui tournent autour du commerce de l'art, toutes spécialités confondues. Ce sont des métiers de passion et, si le marché emploie encore des autodidactes, il fait de plus en plus appel à des professionnel-le-s confirmé-e-s (formation en droit, histoire de l'art, diplômes d'écoles de commerce...).

UN MARCHÉ QUI SE PORTE BIEN

La toile la plus chère du monde :

**450 millions
de dollars**

pour « Salvator Mundi »,
un Léonard de Vinci vendu en 2017.

MAIS DES DÉBOUCHÉS TRÈS LIMITÉS

Stages
et bon réseau
indispensables

FORMATIONS

DIPLÔMES

- Cours universitaires (bi-licences conseillées, masters)
- École du Louvre
- Écoles privées

Secteur et emploi

**Un marché qui s'envole
mais qui embauche peu**

Le marché de l'art se porte bien, les œuvres d'art se vendent dans le monde entier. Mais quel que soit le métier, les débouchés restent très limités. La passion pour l'art ne suffit pas. Voir liste 1 du carnet d'adresses.

■ Un marché dynamique, mondial et concentré

Après 2 années de baisse consécutive, le marché de l'art a retrouvé des couleurs depuis 2017, même si en 2019 la progression a été moins forte qu'en 2018. Cette croissance en demi-teinte s'explique en grande partie par la progression très conséquente du volume des acquisitions pour les musées, l'augmentation du nombre de collectionneurs, des ventes relativement stables, la rareté des œuvres exceptionnelles.

Dans ce contexte, la France fait exception et affiche des résultats particulièrement florissants (38 % de ventes supplémentaires de lots d'un montant supérieur à 1 million d'euros). Autre signe de cette bonne forme également : en 2019 la FIAC (Foire internationale d'art contemporain) a battu en 2019 son record d'entrée.

Si les ventes directes et les foires internationales et locales restent encore les deux canaux de vente essentiels, la vente d'œuvres d'art en ligne continue de progresser.

En tête des ventes aux enchères en France, on retrouve les sociétés Sotheby's, Artcurial et Christie's.

Les périodes particulièrement prisées sur le marché occidental sont l'art moderne, l'art contemporain et les œuvres d'après-guerre. Toujours en hausse (+12 %), à elles seules, elles pèsent 46 % du total des ventes.

■ Peu d'emplois

Les postes disponibles sont en nombre limité. De plus, c'est un milieu fermé qui fonctionne par réseau. Pendant vos études, n'hésitez pas à effectuer des stages pour découvrir la réalité du métier qui vous intéresse mais également pour vous faire des contacts.

Expert d'art, galeriste, courtier, antiquaire sont des métiers où l'emploi est rare. Pour espérer gagner sa vie, mieux vaut avoir un bon carnet d'adresses et du flair.

Côté commissaires-priseurs, vous aurez davantage de possibilités d'être embauché en tant que commissaire-priseur volontaire car de nouvelles sociétés civiles professionnelles (SCP) se créent chaque année. Les ventes aux enchères volontaires sont organisées par des sociétés commerciales qui embauchent des commissaires-priseurs. Le secteur est très concurrentiel. Les commissaires-priseurs sont obligés de s'associer au sein de sociétés civiles professionnelles pour faire face au marché international, dominé par Christie's et Sotheby's, deux maisons de vente anglo-saxonnes.

Les commissaires-priseurs judiciaires connaissent plus de difficultés: il n'y a que 391 postes en France et il faut attendre qu'un professionnel vende son office pour le reprendre.

À LIRE AUSSI

Les études d'histoire de l'art n° 2.62

Les métiers du management culturel n° 2.28

Métiers

Expertise, conseil et vente

Les acteurs du marché de l'art appartiennent à un milieu assez fermé fonctionnant surtout par réseaux. Expertise, conseil et vente sont les grandes facettes de ces métiers.

■ Commissaire-priseur·se

Le commissaire-priseur met en vente des œuvres d'art, des antiquités ou des objets divers.

Il existe deux statuts de commissaire-priseur, selon qu'il gère des ventes volontaires ou judiciaires. La plupart des professionnels exercent la double activité.

Les **ventes volontaires** aux enchères publiques sont réalisées à la demande d'un particulier. Le commissaire-priseur revend pour le compte d'un client.

Le commissaire-priseur judiciaire est le seul habilité à diriger des **ventes judiciaires**, c'est-à-dire d'objets saisis lors de faillites ou de redressements judiciaires. Le commissaire-priseur judiciaire est nommé par le ministre de la Justice, en qualité d'officier ministériel. Attention: il n'est pas possible de s'installer où l'on veut. Il faut racheter un office déjà existant qui coûte entre 15 000 et 30 000 €.

Le commissaire-priseur procède aussi à l'expertise des meubles, bibelots, marchandises et matériels

mis en vente. Il peut être amené à organiser des expositions pour présenter des objets de valeur (meubles, tableaux, argenterie...) et à se charger de la constitution de catalogues.

Grande connaissance de l'art, bon contact avec le public et sens de la mise en scène sont des qualités requises pour devenir un bon commissaire-priseur.

Salaire: honoraires en pourcentage de la vente (le vendeur lui cède 7 % et l'acheteur 9 %) pour les ventes volontaires. Le commissaire-priseur judiciaire est payé sous forme d'honoraires, selon un tarif légal fixé par décret: 5 % plus la TVA à charge du vendeur sur le prix atteint, 12 % plus la TVA à charge de l'acquéreur. La moyenne des revenus des commissaires-priseurs est comprise entre 56 000 et 80 000 € par an. La loi Macron prévoit de revoir à la baisse ces tarifs.

Formation: double licence en droit + histoire de l'art (ou diplôme en équivalence).

www.conseildesventes.fr

■ Clerc de commissaire-priseur·se

Adjoint du commissaire-priseur, le clerc peut recevoir les clients et se rendre à leur domicile pour examiner les objets. Il rédige le procès-verbal de la vente.

Les clercs qui ne disposent pas des diplômes requis mais justifiant de 7 ans de pratique professionnelle dans un office de commissaire-priseur peuvent passer un examen d'aptitude pour devenir commissaire-priseur au sein d'une société de ventes.

Autre appellation: assistant·e de commissaire-priseur·se.

Salaire brut mensuel débutant: 2 000 € environ.

Formation: études de droit et d'histoire de l'art.

www.conseildesventes.fr

■ Juriste, avocat·e en droit du marché de l'art

Ces professionnels du droit appliqué au marché de l'art peuvent être sollicités dans de multiples domaines: droit des images, droit des collections publiques et privées, droit du patrimoine, droit d'auteur, achat et vente, contentieux, droit des ventes mobilières aux enchères publiques...

Ils travaillent pour le compte de particuliers, d'organismes culturels, de sociétés de vente, des offices et chambres des commissaires-priseurs, des collectivités territoriales, des services de l'État, des organismes privés.

Salaire brut mensuel débutant: très variable.

Formation: études de droit et d'histoire de l'art (niveau bac + 3 ou bac + 5), Capa pour la profession d'avocat.

■ Expert·e d'art

L'expert d'art réalise l'estimation des biens à vendre. Il travaille pour des commissaires-priseurs, des tribunaux, des services de douanes ou pour des particuliers. Il assiste souvent le commissaire-priseur pendant les ventes.

Attention, il y a peu d'experts en France et par conséquent peu de postes vacants.

Salaire: honoraires variables selon les objets à expertiser. L'expert d'art exerce en libéral et touche un pourcentage des ventes (entre 3,5 % et 8 %) auprès des commissaires-priseurs, des particuliers,

des compagnies financières, des compagnies d'assurances, des fondations, des tribunaux, des douanes...

Formation: diplômes universitaires en droit + histoire de l'art; diplôme de l'École du Louvre; formations spécialisées en histoire de l'art, en négoce ou marché de l'art.

UN NOUVEAU MÉTIER: COMMISSAIRE DE JUSTICE

La loi Macron de 2015 a créé la profession de commissaire de justice regroupant les professions d'**huissier de justice** et de **commissaire-priseur judiciaire**. Mais huissiers et commissaires-priseurs ne seront réunis au sein de cette nouvelle profession qu'à compter du **1^{er} juillet 2022**; cette période transitoire permettra aux professionnels en exercice d'acquérir les compétences de la profession qui n'était pas la leur.

■ Galeriste

Le galeriste est à la fois un marchand, un expert et un amateur d'art. Il recherche et achète des tableaux et des objets d'art pour les présenter à la vente en engageant sa responsabilité sur leur valeur et leur authenticité.

S'il veut mener à bien son entreprise, il doit être un gestionnaire autant qu'un passionné d'art. C'est un commerçant, soumis aux obligations de la législation fiscale et inscrit au registre du commerce.

Il doit posséder un solide carnet d'adresses, le sens du contact, la maîtrise d'une ou deux langues étrangères et le flair nécessaire à la découverte de jeunes talents.

Salaire brut mensuel débutant: très variable.

Formation: diplôme universitaire en droit et histoire de l'art (niveau bac + 5); diplôme de l'École du Louvre.

■ Courtier·ère

Marchand d'art sans boutique, le courtier joue le rôle d'intermédiaire entre les acheteurs et les vendeurs. Instituts, entreprises ou collectionneurs, ses clients souhaitent en général garder l'anonymat et font appel à lui pour sa compétence technique, mais aussi pour sa discrétion. Leurs capacités de négociation et la pratique d'une langue étrangère sont des atouts majeurs pour conseiller les clients.

Les courtiers sont souvent des antiquaires ou des experts qui ont choisi de se spécialiser. Ces derniers représentent environ 5 % de la profession.

Salaire brut mensuel débutant: variable (pourcentage des ventes).

Formation: mêmes formations que les antiquaires ou les experts.

■ Antiquaire / Brocanteur·se

La frontière n'est pas toujours nette entre ces deux professions dont le rôle est de reconnaître des objets d'art et d'estimer leur valeur pour les revendre. La différence tient surtout au statut professionnel.

L'**antiquaire**, en plus de l'activité qu'il pratique sur les brocantes, marchés, vide-greniers, etc., doit tenir une boutique d'antiquités. Cela doit être son activité principale. Il peut revendre à des prix bien plus élevés les objets achetés lors de ses déplacements: le marché de l'objet n'étant pas strictement réglementé, la qualité des objets vendus par l'antiquaire dépend de sa réputation et de l'évaluation de l'acheteur, qui peut demander une expertise après achat. Certains antiquaires fournissent des certificats d'authenticité validés par des experts lors d'achats importants nécessitant des garanties.

Le **brocanteur**, de son côté, vend sans garantie et sa clientèle est généralement plus diversifiée que celle des antiquaires. Les « puciers » réalisent jusqu'à 80 % de leur chiffre d'affaires auprès des clients étrangers.

Deux inscriptions sont incontournables pour l'antiquaire et le brocanteur: celle au registre départemental des revendeurs d'objets mobiliers usagés à la préfecture et celle au registre du commerce auprès du tribunal de commerce. La tenue d'un registre de police, appelé registre de brocante, est obligatoire pour chaque établissement.

Syndicat national du commerce, de l'antiquité de l'occasion et des galeries d'art (SNCAO-GA): www.sncao-syndicat.com

Salaire brut mensuel débutant: variable selon le volume d'affaires et la capacité à négocier.

Formation: aucun diplôme obligatoire, mais des études en droit, histoire ou commerce de l'art peuvent être utiles.

■ Bouquiniste / Libraire spécialisé·e

Les **bouquinistes** sont traditionnellement associés aux quais de la Seine, à Paris, mais la formule tend aujourd'hui à se développer dans d'autres villes de France et du monde. Ils vendent des vieux livres, des livres d'occasion, des vieux papiers, des gravures anciennes...

On en recense un peu plus de 240 à Paris pour 1 000 boîtes vertes et leurs conditions de travail ne sont pas toujours roses. Sous la pluie ou le vent, les bouquinistes doivent être sur le pont au moins quatre jours par semaine. Et le métier doit se protéger de la dérive mercantile: cartes postales, fausses gravures...

C'est la mairie de Paris qui attribue les emplacements. Les bouquinistes sont déclarés auprès du registre du commerce et des sociétés. Ils ont le statut de commerçant au vu de la législation fiscale. Ils doivent donc effectuer les mêmes démarches pour s'installer.

Le **libraire spécialisé** sait se transformer en antiquaire de vieux livres, pour exercer son art bibliophile dans des librairies spécialisées en éditions rares. Les collectionneurs étant dans le monde entier, les libraires spécialisés sont donc de plus en plus présents sur Internet. Un libraire peut, mais c'est assez rare, se spécialiser dans des genres littéraires (science-fiction, fantastique, érotique...).

Salaire brut mensuel débutant: très variable.

Formation: pas de formation spécifique. C'est la force de la passion et l'expérience dans la manipulation des vieux manuscrits et des livres anciens qui constituent le fonds de commerce des bouquinistes et des libraires spécialisés.

VENTE VOLONTAIRE / VENTE JUDICIAIRE

Les ventes aux enchères volontaires sont celles qui ne relèvent pas de saisies ou de faillites. Elles présentent des objets d'occasion amenés par leurs propriétaires. *A contrario*, les ventes judiciaires relèvent de liquidations, saisies, faillites... Elles sont prescrites par la loi (article 29 de la loi du 10 juillet 2000) ou par décision de justice.

Études et diplômes

Entre obligation et liberté

Seule la profession de commissaire-priseur exige une formation spécifique. Pour les autres métiers, un diplôme est conseillé (histoire de l'art, droit, archéologie, muséologie...), mais non obligatoire.

■ Formation de commissaire-priseur

Comme pour toutes les professions du marché de l'art, la formation de commissaire-priseur exige une solide formation artistique et une formation juridique.

Conditions d'accès

Pour exercer la profession, les candidats doivent :

- être français ou ressortissants d'un pays membre de l'Union européenne ;
- avoir un casier judiciaire vierge ;
- être titulaire d'une licence de droit et d'une licence d'histoire de l'art ou d'un diplôme équivalent ;
- avoir réussi l'examen d'accès au stage de commissaire-priseur ;
- avoir suivi avec succès le stage de commissaire-priseur de 2 ans

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les métiers du droit* n° 2.51.

Examen d'accès au stage de formation

Cet examen a lieu une fois par an. Il ne peut être passé que 3 fois maximum. Les candidatures sont à adresser au Conseil des ventes volontaires.

Il y a 2 épreuves écrites : une de droit et une d'histoire de l'art. Les candidats admissibles passent 2 épreuves orales d'économie-droit et d'histoire de l'art et une épreuve de langue (anglais obligatoire et une autre langue optionnelle). Une note inférieure à 7/20 est éliminatoire.

www.conseildesventes.fr

Stage

La réussite à l'examen d'entrée débouche sur un stage rémunéré de 2 ans, dont une année peut être effectuée à l'étranger. Il comprend un enseignement théorique de 5 semaines par an portant sur un approfondissement des connaissances artistiques, économiques, comptables et juridiques, et un enseignement pratique, dispensés sous le contrôle du Conseil des ventes volontaires, selon des modalités déterminées avec la Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires (CNCPJ).

Les travaux de pratique professionnelle se déroulent dans une société de ventes volontaires ou d'un commissaire-priseur judiciaire (où le stagiaire doit effectuer un stage de 6 mois minimum au cours des 2 ans). Le conseil délivre au stagiaire qui a satisfait à l'ensemble des obligations du stage un certificat de bon accomplissement du stage.

Avec ce certificat, le commissaire-priseur peut effectuer des ventes volontaires.

Examen d'aptitude judiciaire

Pour exercer aussi dans le cadre de ventes judiciaires, le commissaire-priseur doit en plus passer un examen d'aptitude judiciaire. Il n'est pas possible de se présenter plus de 3 fois à l'examen. Les notes inférieures à 7/20 sont éliminatoires.

Cet examen d'aptitude à la profession de commissaire-priseur judiciaire comprend 3 épreuves orales de 30 min, qui se déroulent en séance publique :

- une interrogation portant sur des matières juridiques ;
- une interrogation portant sur la réglementation professionnelle ;
- une interrogation portant sur la pratique des ventes.

www.commissaires-priseurs.com

Selon les années, une trentaine de candidats en moyenne s'inscrivent à l'examen : 70 % à 100 % d'entre eux sont reçus.

Ce dernier certificat permet d'acheter un office afin d'exercer la fonction de commissaire-priseur judiciaire.

FORMATION CONTINUE

L'École du Louvre, les écoles privées et les universités proposent des formations diplômantes ou qualifiantes en droit ou en histoire de l'art, en formation continue.

Cf. dossiers Actuel-Cidj *Les études d'histoire de l'art* n° 2.62 ; *La formation continue : mode d'emploi* n° 4.0.

■ Bi-licences

Bi-licence droit/histoire de l'art et archéologie

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne propose en partenariat avec l'université Panthéon-Assas une bi-licence droit/histoire de l'art et archéologie qui permet de passer les examens de commissaire-priseur.

Ces diplômes offrent également la possibilité de travailler comme juriste spécialisé dans les sociétés de ventes volontaires, les offices des commissaires-priseurs, les collectivités territoriales, au ministère de la Culture ou dans les services culturels des autres ministères et les organismes privés.

www.univ-paris1.fr ; www.u-paris2.fr.

Bi-licence histoire de l'art et archéologie/histoire

Proposée par l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Paris Nanterre, elle permet d'acquérir et de consolider ses connaissances sur les grandes questions de l'histoire, de l'art, des cultures et des civilisations... Elle permet de se diriger vers l'enseignement de l'histoire des arts (1^{er}/2nd degrés), vers la médiation ou la communication culturelle, la restauration des œuvres d'art, les concours de la fonction publique d'État et territoriale.

www.univ-paris1.fr ; www.parisnanterre.fr

Parcours « Droit-marché de l'art »

L'université de Brest propose dans le cadre de la licence de droit un parcours droit-marché de l'art. Les étudiants bénéficient d'un parcours aménagé en L1 et L2 qui associe des enseignements fondamentaux en droit (droit privé et droit public) et en histoire de l'art (art antique, médiéval, moderne). En 3^e année, ils ont la possibilité de s'inscrire dans les 2 licences, ce qui leur permet d'obtenir une double licence en droit et histoire de l'art.

www.univ-brest.fr

■ Autres formations

Ces formations s'adressent à la fois aux antiquaires, aux experts, aux courtiers et aux galeristes.

Université

C'est une voie possible pour des études longues (bac + 3 à bac + 5) en **histoire de l'art et d'archéologie**. Elle mène principalement aux carrières de l'enseignement, de la recherche et de l'administration (conservateur de musée, inspecteur des fouilles archéologiques...), mais peut aussi constituer une base solide pour les professionnels du marché de l'art.

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les études d'histoire de l'art n° 2.62*.

Quelques diplômes universitaires spécifiques existent dans le domaine du **marché de l'art**. L'université Paris 2 propose dans le cadre de la formation continue un diplôme d'université droit et technique de l'expertise des œuvres d'art. Il est ouvert aux professionnels de l'expertise des œuvres d'art (assureurs, douaniers, experts...) et titulaires d'un M1.

www.u-paris2.fr ; <https://cfp.u-paris2.fr/fr>

École du Louvre

Placée sous la tutelle du ministère de la Culture, l'École du Louvre propose des formations réparties en 3 cycles. Au programme : histoire de l'art, techniques des collections, techniques de création, muséologie, techniques et environnement du patrimoine, aspects scientifiques et administratifs, cours de langues, stages...

Après une présélection effectuée sur Parcousup, il faut passer le concours d'entrée en 1^{er} cycle de l'École du Louvre. Les candidats qui ont suivi en terminale l'option de spécialité histoire des arts sont dispensés de présélection et directement convoqués au concours.

Le concours comprend 3 exercices : série de questions en histoire-géographie, un exercice de description d'une œuvre d'art, une composition d'histoire de l'art.

Conseil

Commissaire-priseur : un examen difficile à préparer avec sérieux

L'examen d'accès au stage de commissaire-priseur est très difficile. En 2016, sur 145 candidats, seulement 22 ont été reçus. Il faut donc le préparer avec beaucoup de sérieux et pendant plusieurs mois car le programme est étendu. Pour mieux se rendre compte de la difficulté, les annales sont disponibles sur le site du Conseil des ventes.

P. Colombier, Conseil des ventes

Après publication des résultats du concours, vous devez passer un test de langues téléchargeable en ligne afin d'être positionné dans un groupe correspondant à votre niveau de langue. Ce test n'est pas noté.

Le diplôme de premier cycle de l'École du Louvre permet de passer les examens de commissaire-priseur (admis en dispense d'une L3 en histoire de l'art, ou en arts appliqués ou en archéologie ou en arts plastiques).

L'École du Louvre assure les 4 semaines de formation théorique et pratique prévues pour chacune des 2 années de stage professionnel précédant l'examen d'aptitude à la profession. Cette formation est uniquement réservée aux stagiaires commissaires-priseurs.

www.ecoledulouvre.fr

> Cf. dossier Actuel-Cidj *Les études d'histoire de l'art n° 2.62*.

Écoles privées

Il existe des établissements privés, aux tarifs élevés, recrutant au niveau bac et proposant des enseignements qui allient art et commerce. Il est recommandé de s'informer avant toute inscription sur la qualité des enseignements, sur les tarifs et les modes de remboursement éventuels.

Exemples d'écoles et de formations :

- **l'École supérieure d'économie d'art et de communication (EAC)** comprend un bachelor marché de l'art (bac + 3) et un cursus sur 2 ou 3 ans sur le marché de l'art accessible après un bac + 3 (mastère, MBA) ;
- **l'Institut supérieur des carrières artistiques (Icart)** propose un cycle de spécialisation de 2 années en commerce international de l'art et en ingénierie culturelle et management (niveau bac + 5) ;
- **l'Institut d'études supérieures artistiques (Iesa)** offre une formation en 3 ans d'expertise et commerce de l'art menant au titre de spécialiste-conseil en biens et services culturels (niveau 2, titre reconnu pour l'examen d'entrée à la formation des commissaires-priseurs) ;
- **l'École Drouot**, attachée à l'hôtel des ventes du même nom, propose le titre de consultant spécialiste du marché de l'art (formation de 9 mois). Elle propose également des cycles courts.

www.drouotformation.com

> Voir liste 2 du carnet d'adresses.

Carnet d'adresses

■ LISTE 1

Pour en savoir plus

www.commissaires-priseurs.com

Édité par : Chambre nationale des commissaires-priseurs judiciaires
Sur le site : présentation de la profession et de la formation, documents à télécharger (livret des conditions d'accès à la profession, annales des examens d'accès, statistiques), offres et demandes de stages, emploi et cession de parts et d'office, annuaire de professionnels, liens utiles.

www.conseildesventes.fr

Édité par : Conseil des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques
Sur le site : accès au métier de commissaire priseur, annuaire des formations, droit du métier, lien utiles.

www.culturecommunication.gouv.fr

Édité par : ministère de la Culture et de la Communication
Sur le site : présentation d'offres d'emploi, annuaire des formations, liens utiles, répertoire des métiers, agenda, guide pratique (aides et démarches), tendances du secteur (études, infographies, rapports, bases de données).

www.ecoledulouvre.fr

Édité par : École du Louvre
Sur le site : Dans la rubrique « vie étudiante » puis « orientation » : métiers des musées et du patrimoine, du marché de l'art, de la médiation culturelle, de l'édition, des sciences de l'information et des bibliothèques et de l'enseignement et de la recherche.

■ LISTE 2

Écoles privées

Ces établissements privés préparent à des titres certifiés dans le domaine du commerce et du marché de l'art.

33074 Bordeaux Cedex

École du management de la culture et du marché de l'art (Icart Bordeaux)
Tél : 05 56 44 56 22
www.icart.fr

> Bachelor Icart (titre certifié responsable de promotion de biens et d'événements culturels), niveau bac + 3/+ 4
Formation : initiale, continue

Admission : en 1^{re} année : bac et concours
en 2^e année : bac + 1 et concours
en 3^e année : bac + 2 et concours.
Durée : 3 ans
Coût : 7 250 € par an.

69007 Lyon

École des métiers de la culture de Lyon (EAC Lyon)
Tél : 04 78 29 09 89
<http://ecole-eac.com>

> Titre certifié de conseil expert en objets d'art et de décoration niveau 2, niveau bac + 3/+ 4
spécialisation : art contemporain et design ; objets d'art et de collections ; marché de l'art
Formation : initiale, continue, VAE
Admission : Formation initiale (1^{re} année : bac, 2^e année : bac + 1, 3^e année : bac + 2)
Durée : - formation initiale : 3 ans
> Titre certifié de manager du marché de l'art niveau 1, niveau bac + 5 spécialisation : marché de l'art contemporain et du design ; marché des objets d'art et des collections ; marché de l'art
Formation : initiale, continue, VAE
Admission : titulaire d'un bac +3/4 (licence, Bachelor international, diplôme de l'école du Louvre, d'une école d'art ou de commerce à bac + 3/4)
Durée : 2 ans

75008 Paris

École de l'enseignement des métiers de la culture et du luxe (EAC Paris)
Tél : 01 47 70 23 83
<http://ecole-eac.com>

> Titre certifié de manager du marché de l'art niveau 1, niveau bac + 5 spécialisation : marché de l'art contemporain et du design ; marché des objets d'art et des collections ; marché de l'art
Formation : initiale, continue, VAE
Admission : titulaire d'un bac + 3/4 (licence, Bachelor international, diplôme de l'école du Louvre, d'une école d'art ou de commerce à bac + 3/4)
Durée : 2 ans

75008 Paris

École du management de la culture et du marché de l'art (Icart Paris)
Tél : 01 53 76 88 00
www.icart.fr

> Bachelor Icart (titre certifié responsable de promotion de biens et d'événements culturels), niveau bac + 3/+ 4
Formation : initiale, continue
Admission : en 1^{re} année : bac et concours
en 2^e année : bac + 1 et concours

en 3^e année : bac + 2 et concours.

Durée : 3 ans

Coût : 7 600 €

> Titre certifié marché international de l'Art (MBA), niveau bac + 5
Formation : initiale

Admission : bac + 4/+ 5 : écoles de management, de communication, d'ingénieurs, IEP, master de l'enseignement supérieur (science, gestion, économie, droit, LEA...)

Sur dossier + entretiens

Durée : 1 an

Coût : 9 250 €

75009 Paris

École Drouot

Tél : 01 48 00 20 52

www.drouotformation.com

Formation courte et intensive au marché de l'art

> Consultant spécialiste du marché de l'art

Formation : initiale

Admission : Accessible aux titulaires d'un diplôme en arts, aux étudiants en fin de cycle ou aux professionnels de l'art.

Durée : 9 mois

Coût : 9 800 €



www.cidj.com
rubrique réseau IJ

Plus de 1 500 centres d'Information Jeunesse vous accueillent à travers toute la France. Vous y trouverez conseils, infos et adresses de proximité.

Actuel Ile-de-France

■ LISTE 1 (IDF)

Bi-licence

L'université Paris 1 propose une double licence droit-histoire de l'art et archéologie habilitée par le ministère de la justice au titre des diplômes admis en dispense des diplômes requis pour diriger des ventes volontaires aux enchères publiques.

75005 Paris

Université Paris 1
UFR études juridiques générales
Tél : 01 44 07 88 31
www.univ-paris1.fr
Admission : bac général avec mention assez bien minimum. Sur dossier.

75006 Paris

Université Paris 1
UFR histoire de l'art et archéologie
Tél : 01 44 07 88 49
www.univ-paris1.fr
Admission : bac général avec mention assez bien minimum. Sur dossier.

■ LISTE 2 (IDF)

Formalités administratives

Les marchands d'art sont soumis à certaines formalités obligatoires pour exercer leurs activités. Pour Paris, informez-vous auprès des institutions suivantes :

Inscription au Registre du commerce et des sociétés

75001 Paris

Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Centre de formalité des entreprises - Département de Paris
Tél : 08 20 01 21 12
www.entreprises.cci-paris-idf.fr
www.guichet-entreprises.fr

Inscription au Registre des revendeurs d'objets mobiliers

Directement sur le site officiel de l'administration française
www.service-public.fr/professionnels-entreprises
Rubrique : vente-commerce, autres commerces, services en ligne et formulaires,
demande d'inscription sur le registre des revendeurs d'objets mobiliers
Cerfa n°11733*01

Obtention de la carte de commerçant non sédentaire (ambulant)

75001 Paris

Chambre de commerce et d'industrie de Paris
Centre de formalité des entreprises - Département de Paris
Tél : 08 20 01 21 12
www.entreprises.cci-paris-idf.fr

75592 Paris Cedex 12

Chambre de métiers et de l'artisanat de Paris
01 53 33 53 33
www.cma-paris.fr

■ LISTE 3 (IDF)

Formation en alternance

Ces établissements proposent des formations dans le cadre du contrat d'apprentissage (A) ou du contrat de professionnalisation (CP).

75006 Paris

Mission orientation emploi de l'université Panthéon Assas
Université Paris 2
Tél : 01 44 41 58 75
www.u-paris2.fr
Public
> Master pro M2 droit du marché et du patrimoine artistique : A

75011 Paris

Institut d'études supérieures des arts (Iesa Paris)
Tél : 01 42 86 57 01
www.iesa.fr
Privé
Titre inscrit sur la liste des diplômes admis en dispense des diplômes nationaux en histoire de l'art, arts appliqués, archéologie ou arts plastiques requis pour diriger des ventes volontaires de meubles aux enchères publiques.
> Titre certifié expertise et commerce d'art niveau 2, niveau bac + 3/+ 4 : CP
Admission : bac.
Admission directe possible en 2^e année avec un bac + 2.
Sur tests et entretien.
Durée : 3 ans



**LE CIDJ,
UN CARREFOUR D'ÉCHANGES
ET DE SERVICES**

- Entretiens personnalisés
- Logiciels d'aide à l'orientation
- Accueil de groupes et animations thématiques
- Job dating et alternance dating
- Espace co-working

Des partenaires spécialisés :

- CIO Médiacom
- Pôle emploi
- Mission locale de Paris
- Point d'accès au droit des jeunes
- Carte jeunes européenne
- BGE Adil
- Cllaj

cidj
101 quai Branly
75015 Paris
Tél : 01 44 49 12 00
Métro : Bir-Hakeim
ou Champ de Mars
www.cidj.com